

CHAMPIONNAT DE VENDEE JEUNES
CHAUCHE– 13 NOVEMBRE 2022
RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le PORT DU MASQUE est RECOMMANDÉ

Article 1 :

Le C. D J. E 85 représenté par le Club « CHAUCHE CHESS CLUB » organise le **CHAMPIONNAT DE VENDEE JEUNES 2022** le 13 NOVEMBRE 2022

A salle ARC EN CIEL
 38 rue de Grasla
 85140 CHAUCHE

Article 2 :

Il comprend deux tournois :

- championnat de Vendée poussins mixtes 2022
- championnat de Vendée petits poussins mixtes 2022

Article 3 : Appariements

Les règles d'appariement sont celles du C04 (Fide Handbook) : Les règles d'appariement sont celles du C04 (Fide Handbook) : 7 rondes, appariements au système SUISSE STANDARD (C04), forts-faibles, sans aucune protection (clubs, ligue, famille...), assisté par ordinateur (programme PAPI 3.3.6, homologué par la FFE)

Seront appariés à la première ronde les joueurs ayant fait contrôler la validité de leur licence au plus tard le dimanche 13 NOVEMBRE 2022 à 9 h 30 ; les appariements sont donnés à titre indicatif.

L'appariement officiel est affiché sur le lieu du tournoi 5 minutes avant le début de la 1^{ère} ronde.

Article 4 :

Les **règles du jeu** sont celles de la Fédération Internationale des Échecs (FIDE), adoptée par le 88ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Goynuk (Antalya, Turquie). Ces Règles du Jeu d'Échecs entrent en vigueur le 1er janvier 2018.

Article 5 :

La **cadence** est de 15 minutes avec incrémentation de 5 secondes par coup.

Article 6 :

Le **départage des ex aequo** se fait de la manière suivante : Buchholz tronqué, buchholz et Performance (l'ordre des grilles PAPI 3.3.6 fait foi).

Article 7 : Lieux, dates et horaires

Les parties se jouent : à la salle ARC EN CIEL
38 rue de Grasla
85140 CHAUCHE

Clôture des inscriptions	Le dimanche 13 novembre 2022 à 9h30
Pointage, vérification des Licences (Licence A obligatoire)	Le dimanche 13 novembre 2022, de 8h45 à 9h30 (tout joueur arrivant après 9h30 sera apparié à la Ronde 2)
Horaires de Jeu	
- Ronde 1	Le dimanche 13 NOVEMBRE 2022, à 10h00
- Ronde 2	Le dimanche 13 NOVEMBRE 2022, à 11h00
- Ronde 3	Le dimanche 13 NOVEMBRE 2022, à 12h00
- Ronde 4	Le dimanche 13 NOVEMBRE 2022, à 13h30
- Ronde 5	Le dimanche 13 NOVEMBRE 2022, à 14h45
- Ronde 6	Le dimanche 13 NOVEMBRE 2022, à 15h45
- Ronde 7	Le dimanche 13 NOVEMBRE 2022, à 16h45
REMISE DES PRIX	Le dimanche 13 NOVEMBRE 2022, à 18h00

Entrée interdite pour les spectateurs.

Cependant, conformément à l'article des Règles du Jeu, l'Arbitre peut ponctuellement limiter l'accès au tournoi.

LES ANIMAUX SONT INTERDITS DANS L'ESPACE DE JEUX

Article 8 : Arbitre et Organisateur

POTIRON Nicolas	Arbitre	Arbitre Fédéral 02
	Arbitre	
ARCHAMBAUD Tony	Organisateur	CDJE 85
BRANCARD Yannick	Organisateur	LES HERBIERS

Article 9 : Commission d'appel

Article 10 : Conduite des joueurs

Les joueurs vérifient la position des pièces, l'affichage des pendules et le choix de leur couleur.

La conduite des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition et doit être conforme à la Charte du joueur d'échecs (voir annexe). Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement (dégradation, tapage, etc.) pourra être sanctionné par l'exclusion du tournoi. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du tournoi.

Les règlements régissant les appareils électroniques sont à présent très strictes. Aucun téléphone mobile n'est autorisé dans la salle de tournoi et cela ne fait aucune différence qu'il soit allumé ou non.

Si

un téléphone mobile (même éteint) est découvert sur un joueur, sa partie est immédiatement perdue et

son adversaire gagnera. Le résultat sera 1-0 ou 0-1. Peu importe si, lorsque le téléphone mobile est découvert, l'adversaire ne peut pas mater le roi du joueur fautif par aucune suite de coups légaux : il gagne la partie.

Toutefois, le règlement de la compétition permet que de tels appareils soient laissés dans le

sac

d'un joueur, à condition qu'ils soient complètement éteints. Ce sac doit être rangé conformément aux directives de l'arbitre. Il est interdit aux deux joueurs d'utiliser ce sac sans la permission de l'arbitre.

L'utilisation de téléphone portable, de baladeur ou de matériel électronique est strictement interdite dans l'espace de jeu. Les téléphones doivent être éteint et mis en consigne sur la table de l'arbitre ou mis dans un sac fermé restant dans l'aire de jeux.

L'Arbitre pourra vérifier la présence (ou non) d'un appareil électronique susceptible de supporter un logiciel de jeu d'Echecs en demandant au joueur de vider ses poches.

Un joueur ne peut quitter l'espace de jeu sans la permission de l'Arbitre et n'est pas autorisé à parler de sa partie en cours.

A l'issue de la partie, les joueurs ne devront en aucun cas rester dans l'aire de jeux.

Il convient d'éviter toute conversation ou lecture suspecte.

Les stands de littérature échiquéenne ne peuvent ouvrir qu'à l'issue de la 1^{ère} heure de jeu

Une salle d'analyse sera mise à la disposition des joueurs ; les analyses sont interdites dans la salle de jeu.

Il est strictement interdit de fumer dans la zone de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site.

A l'issue de la partie, le vainqueur ou le conducteur des blancs en cas de nullité apporte à l'Arbitre les feuilles de parties dûment complétées (résultat clairement indiqué) et signées par les deux joueurs. Les compétiteurs sont autorisés à conserver le double de la feuille de partie, l'original doit être remis à l'Arbitre. Ils doivent remettre leur jeu en place, éteindre la pendule électronique.

Les joueurs inscrits peuvent solliciter auprès de l'Arbitre une ou plusieurs absences. Dans ce cas, ils ne sont pas appariés pour la (les) ronde(s) concernée(s).

Un joueur forfait (absent sans avoir prévenu l'Arbitre) est considéré comme ayant abandonné le tournoi et n'est pas apparié pour la ronde suivante.

Signalement des abandons non justifiés au Directeur des tournois, titres et sanctions pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 11 : Prix

La cérémonie de remise des prix commence à 18h00 le dimanche 13 NOVEMBRE 2022.

Mode de répartition des prix : attribution « **à la place** ».

Article 12 :

L'inscription aux CHAMPIONNAT DE VENDEE JEUNES 2022 implique l'acceptation du présent Règlement Intérieur.

L'Arbitre,
pour le CDJE
Nicolas POTIRON.

L'Organisateur
BRANCARD Yannick